

COMMUNE de FALCK

Mairie – 1, rue de la Gare – 57550 FALCK
Téléphone : 03-87-93-16-21 / Mail : contact@falck-moselle.com

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

Le jeudi 2 octobre 2025 à 8 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 septembre 2025, s'est réuni en Mairie à Falck, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RAPP Pascal, Maire :

Présents : M. RAPP Pascal, Mme PRZYBYLA Eléonore, M. FLEURY Roger, Mme SWIENTY Claudine

Absents : . /.

Procurations : . /.

Secrétaire de séance : Mme KIEFER Coline

La majorité des Conseillers Municipaux en exercice étant réunie, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement. Le Maire ouvre la séance.

---ooOoo---

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation de secrétaire de séance

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 22 août 2025
2. Budgets communaux.- Décisions modificatives
3. Radiation d'inscription d'un terrain
4. Décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées
5. Informations et points divers

---ooOoo---

Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer un secrétaire de séance.

Après débat, il nomme à l'unanimité, Mme KIEFER Coline, Gestionnaire Ressources Humaines pour remplir cette fonction.

DM 2025-67: Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 août 2025

Le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance précédente et propose son adoption au Conseil Municipal.

Celui-ci n'appelle aucune observation de la part des conseillers municipaux ayant assisté à la réunion.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DM 2025-68: Budgets communaux.- Décisions modificatives

Vu le Budget Principal Primitif 2025 voté le 27 mars 2025,

Vu la nécessité de régulariser différentes opérations,

Il y a lieu de proposer les décisions modificatives budgétaires suivantes :

BUDGET PRINCIPAL 23000 DECISION MODIFICATIVE N°4 : REGULARISATION				
CHAPITRE - LIBELLÉ	CHAPITRE - COMPTE - LIBELLÉ	MONTANTS VOTÉS	NOUVELLE PROPOSITION	
FONCTIONNEMENT			DEPENSES	
			diminution	augmentation
011 - Charges à caractère général	60612 - Energie - Electricité	88 000.00 €		5 000.00 €
	60621 - Combustible	75 000.00 €		5 000.00 €
	60633 - fournitures de voirie	15 365.00 €		8 000.00 €
	611 - Contrats de prestations de services	50 000.00 €		10 000.00 €
	612 - Redevances de crédit bail	12 000.00 €		5 000.00 €
	618 - Divers services extérieurs	2 000.00 €		7 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	65888 - Autres charges diverses de gestion courante	170 313.00 €	40 000.00 €	
		TOTAL	40 000.00 €	40 000.00 €

BUDGET PRINCIPAL 23000: DECISION MODIFICATIVE N°4 INVESTISSEMENT				
CHAPITRE - LIBELLÉ	CHAPITRE - COMPTE - LIBELLÉ	MONTANTS VOTÉS	NOUVELLE PROPOSITION	
IMMOBILISATION			DEPENSES	
			diminution	augmentation
21 - Immobilisations en cours	2135 - Install.générales, agencements, aménagements des constructions	35 174.00 €		20 000.00 €
	2151 - Réseaux de voirie	4 600.00 €		30 000.00 €
	2152- Installations de voirie	- €		25 000.00 €
	2158 - Autres réseaux	- €		5 000.00 €
	2183 - Matériel informatique			5 000.00 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	108 374.00 €		15 000.00 €
23 - Immobilisations en cours	231 - Immobilisations corporelles en cours OP509	1 166 000.00 €	100 000.00 €	
		TOTAL	100 000.00 €	100 000.00 €

Entendu cette présentation, le Conseil Municipal accepte, après délibération et à l'unanimité, ces décisions modificatives budgétaires.

DM 2025-69: Radiation d'un terrain

La commune de Falck a reçu un courrier de l'Etude de Maître MAZERAND/GLADY de 57150 Creutzwald, concernant un bien ayant appartenu aux consorts CHOPINEAUX/PRZEPIORKA, situé au 5, rue de la Houve, section 10, parcelle 27/6, d'une superficie de 7,76 ares. Ce bien est gravé au livre foncier d'une inscription de restriction au droit de disposer au profit de la Commune de Falck, conformément à l'acte du 03 novembre 1967.

Pour permettre la régularisation de cet acte, il est nécessaire que la commune consente à la radiation de cette inscription. Cette démarche est essentielle pour lever les restrictions pesant sur le bien et permettre sa libre disposition. La commune de Falck, en accord avec les notaires, doit donc prendre les mesures nécessaires pour autoriser cette radiation.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code l'urbanisme,

Considérant que cette inscription constitue une restriction au droit de disposer au profit de la Commune de Falck, conformément à l'acte du 03 novembre 1967,

Considérant que la radiation de cette inscription est nécessaire pour permettre la libre disposition du bien et la régularisation de l'acte notarié,

Considérant que cette démarche est conforme aux intérêts de la commune et des parties concernées,

Considérant que la Commune de Falck doit prendre les mesures nécessaires pour autoriser cette radiation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de consentir à la radiation entière et définitive de l'inscription faite au livre foncier concernant le bien situé au 5, rue de la Houve, section 10, parcelle 27/6, d'une superficie de 7,76 ares. Ce bien est gravé au livre foncier d'une inscription de restriction au droit de disposer au profit de la Commune de Falck, conformément à l'acte du 03 novembre 1967.

- de consentir la décharge pleine et entière au Juge du Livre Foncier qui opérera la radiation

- de renoncer à toute notification de la part du livre foncier contre remise au notaire chargé de recevoir l'acte authentique contenant mainlevée, certificat de radiation.

- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

À des fins de simplification administrative, le Conseil municipal donne tout pouvoir de signature au Maire pour les procurations à venir concernant une inscription de restriction au droit de disposer au profit de la Commune.

2025-70: Décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées

- **24 avril 2025** : Remboursement BPCE.- Sinistre du 24/09/2024 (581,01 €)

- **04 juin 2025** : Remboursement GROUPAMA.- Dommage immobilier sinistre 2024 (250,00 €)

- **20 août 2025** : Délivrance caverne LEBON née MULLER Sabine (225,00 € Commune / 75,00 € CCAS)

- **26 août 2025** : Paiement honoraire Avocats OLSZAK LEVY (Ville FALCK/ KUSZA) (5 400,00 €)

- **26 août 2025** : Paiement honoraire Avocats OLSZAK LEVY (Ville FALCK/ GROUPAMA) (3 660,00 €)

- **1 septembre 2025** : Non usage de droit de préemption sur terrain section 03 parcelle 196

- **4 septembre 2025** : Paiement honoraire Avocats DUPUY Arnaud (FALCK/LAMBERT) (1 500,00 €)

- **5 septembre 2025** : Non usage de droit de préemption sur terrain section 07 parcelle 112

- **5 septembre 2025** : Modifications Budgétaires liées à la fongibilité des crédits et réalisées par le Maire

BUDGET PRINCIPAL 23000: DECISIONS MODIFICATIVES N°2				
CREDITS CHAPITRE 16 ET 21				
CHAPITRE - LIBELLÉ	CHAPITRE - COMPTE - LIBELLÉ	MONTANTS VOTÉS PROPOSITION CRC	NOUVELLE PROPOSITION	
INVESTISSEMENT			DEPENSES	
			diminution	augmentation
23 - Immobilisations en cours	231 - Immobilisations corporelles en cours opération 509	1 338 000.00 €	- 122 000.00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	165 - Dépôts et cautionnements reçus	- €		375.00 €
21 - Immobilisations corporelles	2116 - Cimetière	- €		16 600.00 €
21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres immobilisations corporelles	3 349.00 €		105 025.00 €
		TOTAL	- 122 000.00 €	122 000.00 €

- **25 septembre 2025** : Paiement honoraire Avocats OLSZAK LEVY (3 150,00 €)

- **2 octobre 2025** : Modification budgétaire

Vu la Décision Modificative n°2 en date du 05 septembre 2025,

Vu qu'à ce jour le budget à appliquer est de fait celui de la CRC, budget pris en compte par le SGC de Saint-Avold,

Vu la nécessité de faire correspondre les budgets dans notre logiciel Finances et celui du SGC,

BUDGET PRINCIPAL 23000				
DECISION MODIFICATIVE N°3 : REGULARISATION SUR AVIS CRC + DM2				
FONCTIONNEMENT DEPENSES				
CHAPITRE - LIBELLÉ	MONTANTS VOTÉS	NOUVELLE PROPOSITION		
		diminution	augmentation	total après DM
011 - Charges à caractère général	578 987.85 €	119 042.85 €		459 945.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	939 000.76 €	61 637.76 €		877 363.00 €
014 - Atténuations de produits	169 674.00 €	629.00 €		169 045.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	320 347.00 €	320 347.00 €		- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 787.00 €	- €		22 787.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	313 000.00 €		1 860 641.00 €	2 173 641.00 €
66 - Charges financières	190 000.00 €	87 555.00 €		102 445.00 €
67 - Charges spécifiques	5 000.00 €	- €		5 000.00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	5 908.39 €	0.39 €		5 908.00 €
TOTAL:	2 544 705.00 €	589 212.00 €	1 860 641.00 €	3 816 134.00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES				
CHAPITRE - LIBELLÉ	MONTANTS VOTÉS	NOUVELLE PROPOSITION		
		diminution	augmentation	total après DM
13 - Atténuations de charges	15 000.00 €		550.00 €	15 550.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	143 200.00 €		2 400.00 €	145 600.00 €
73 - Impôts et taxes	350 000.00 €		5 442.00 €	355 442.00 €
731 - Fiscalité locale	865 000.00 €		780 125.00 €	1 645 125.00 €
74 - Dotations et participations	452 000.00 €		75 636.00 €	527 636.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	719 500.00 €		68 500.00 €	788 000.00 €
76 - Produits financiers	5.00 €	5.00 €		- €
TOTAL:	2 544 705.00 €	5.00 €	932 653.00 €	3 477 353.00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES				
CHAPITRE - LIBELLÉ	MONTANTS VOTÉS	NOUVELLE PROPOSITION		
		diminution	augmentation	total après DM
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 670 869.76 €	41 304.76 €		1 629 565.00 €
13 - Subventions d'investissement	12 250.00 €	- €		12 250.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	171 622.24 €		20 999.76 €	192 622.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	16 101.00 €	5 376.00 €		21 477.00 €
21 - Immobilisations corporelles	510 125.00 €	324 355.00 €		185 770.00 €
23 - Immobilisations en cours	1 366 000.00 €	150 000.00 €	- 150 000.00 €	1 216 000.00 €
TOTAL:	3 746 968.00 €	510 283.76 €	- 129 000.24 €	3 257 684.00 €
INVESTISSEMENT RECETTES				
CHAPITRE - LIBELLÉ	MONTANTS VOTÉS	NOUVELLE PROPOSITION		
		diminution	augmentation	total après DM
021 - Virement de la section de fonctionnement	320 347.00 €	320 347.00 €		- €
024 - Produit des cessions d'immobilisations	317 000.00 €			317 000.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 787.00 €			22 787.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	352 563.74 €	130 005.74 €		222 558.00 €
13 - Subventions d'investissement	1 539 934.72 €	1 383 949.72 €		155 985.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 191 835.54 €		500.46 €	1 192 336.00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 500.00 €	2 500.00 €		- €
TOTAL:	3 746 968.00 €	1 836 802.46 €	500.46 €	1 910 666.00 €

Point 5: Informations et points divers

- remerciements de l'amicale des donneurs de sang Falck, Hargarten et Dalem pour la subvention octroyée
- la réception de carte de remerciements à l'occasion des décès de Mesdames Elise GASSMANN et Marie-Yvonne FEVER

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 8 h 50.

A FALCK, le 6 octobre 2025

Le secrétaire de séance

Coline KIEFER

Le Maire

Pascal RAPP